



Évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence

« Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école ». (LIP, art. 81.3)

Tenir compte des sections concernant les actes de violence à caractère sexuel dans l'évaluation de votre plan de lutte. Et, de la section en ce qui a trait à l'intimidation ou à la violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale.

Nom de l'établissement : Fleur-des-Neiges Année scolaire : 2025-2026

Date d'évaluation du plan de lutte : 14 mai 2026 (présenté au CÉ le 2 juin 2026)

Évaluation des éléments du plan de lutte

Analyse de la situation de l'école

Pistes de questionnement :

- Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?
- Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?

Commentaires :

Stabilité des groupes (peu d'arrivées de nouveaux élèves)
Instabilité dans l'équipe de soutien, tant pour les TES plancher que les TES TRP, ainsi que les aides à la classe
Poursuite du programme Caméléon : belles retombées et meilleure gestion des récompenses
Beaucoup de suppléants, notamment après les fêtes, ce qui a créé une instabilité
Beaucoup de nouveaux (jeunes) enseignants (rappeler la procédure de gestion des écarts de conduite)
Certain flou dans la gestion du protocole
Mise en place des rencontres soutenir en mi-année

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures choisies ont-elles été mises en place ?
- Les mesures ont-elles été efficaces ? Quels ont été les effets ?

Commentaires : Mise en place des récréatives où les élèves sont mobilisés (remplacent les récréations encadrées et les pauses équilibrées). Formations des surveillants (surveillance active), mais la poursuite du suivi est nécessaire pour une meilleure prise en charge des situations sur la cour. Beaucoup de sorties de classe pour les toilettes durant les heures de cours, ce qui a créé des situations conflictuelles (graffitis, intimidation, vandalisme).

-
- Les mesures tiennent compte des priorités ? Si oui, comment ?

Poursuite de l'accompagnement des surveillantes (surveillance active). Plus d'occupations (jouets) sur la cour. Animations sur la cour.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter : Récréations actives, animation sur la cour. Formation surveillance active et suivi rapproché de l'équipe de surveillants

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Pistes de questionnement :

- Les mesures facilitent-elle la participation des parents ?
- Les parents sont-ils bien informés ?

Commentaires :

Belle collaboration avec les parents, meilleure image de l'école, moins d'insatisfaction (incivilité ou agressivité) de la part des parents, beau travail des secrétaires

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Modalités applicables pour signaler une situation de violence ou d'intimidation ou pour formuler une plainte

Pistes de questionnement :

- Quelles modalités sont utilisées ?
- Les modalités sont-elles efficaces et suffisantes ?
- Les modalités ont-elles été diffusées ?
- Est-ce que les actions à réaliser par le personnel scolaire en lien avec la procédure du traitement des plaintes sont connues ?

Commentaires :

Les enfants ont confiance que les adultes prendront en charge les situations dénoncées (résultats du sondage QSVE).

Les modalités de dénonciation sont efficaces, car variées et accessibles.

Les élèves se réfèrent davantage aux enseignants et TES sur la cour qu'aux surveillants.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Présenter le plan de lutte aux élèves deux fois plutôt qu'une

Mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte de d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures mises en place sont-elles efficaces et suffisantes ?

Commentaires :

Les codes de communication sont implantés, mais les rappels sont nécessaires lors d'arrivée de nouveaux membres du personnel.

Des bris de confidentialité ont été remarqués (omission du port de l'oreillette, discussions de corridor, discussions trop longues, certains noms d'enfants sont nommés). Des rappels sont nécessaires.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est signalé ou qu'une plainte est transmise à l'établissement par le protecteur régional de l'élève

Pistes de questionnement :

- Est-ce que tous les membres du personnel mettent en place les actions rapidement et efficacement ?
 - Est-ce que le guide ou le protocole d'intervention pour les actes de violence à caractère sexuel est connu de tous ?
-

Commentaires :

Continuer la coordination de la psychoéducatrice pour la gestion du plan de lutte.

La collaboration avec les services externes est toujours active et fort aidante dans les dossiers des élèves à risque (Centre jeunesse, centre de pédiatrie sociale, DPJ, policiers éducateurs, CISSS)

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime ainsi qu'à un témoin ou à l'auteur d'un acte d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ? À développer des compétences dans leur pouvoir d'agir ?
 - Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements et de nouvelles compétences ?
 - Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?
-

Commentaires :

Les mesures en place répondent aux besoins.

Le plan de lutte, les modalités de gestion de conflits et le protocole de gestion des écarts de conduite devrait être rappelé plus souvent aux élèves (min. 2 fois par année)

Les résultats du QSVE démontrent que les élèves se sentent en sécurité à l'école.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter :

Ateliers universels par classe pour présentation du plan de lutte, gestion de conflits et protocole d'intervention.
(début d'année et après les vacances des fêtes)

Sanctions applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?
- Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveaux ? (Comportements de remplacement)
- Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?

Commentaires :

Le protocole de gestion des écarts de conduite est implanté et appliqué, mais une analyse de chaque situation est nécessaire pour l'application des interventions. De plus, ce protocole devrait être rappelé plus d'une fois par année au personnel de l'école, notamment auprès du nouveau personnel.

La coordination du service TES par la psychoéducatrice est essentielle pour permettre cette analyse et évolutions des cas d'élèves ciblés.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures de suivi afin de s'assurer que la situation est bien réglée et que les élèves impliqués sont en sécurité

Pistes de questionnement :

- Les mesures sont-elles appliquées systématiquement et de façon efficace ?
- La consignation des événements et des interventions a-t-elle été réalisée ?

Commentaires :

Un suivi rapproché des situations d'intimidation est implantée avec suivis à long terme pour vérifier si des récidives ont eu lieu.

Une analyse de chaque situation est effectuée avant de modifier les structures mises en place (ex. : zone de la cour, participation aux récréations animées, contrats d'engagement, etc.)

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux actes de violence à caractère sexuel.

1° des activités de formation obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel ;

Pistes de questionnement :

La formation a-t-elle été offerte à l'ensemble du personnel ?

La formation est-elle disponible en cours d'année pour le nouveau personnel ?

A-t-on un registre de qui a suivi la formation ?

Commentaires :

La formation a été offerte aux membres du personnel.

Une formation approfondie a été offerte à certains membres du personnel de l'équipe psychosociale.

2° des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.

Pistes de questionnement :

- Les mesures de sécurité sont-elles appliquées tel que prévu dans le plan de lutte ?

Commentaires :

Oui

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Conditions de mise en œuvre

	À maintenir	À bonifier	À prioriser
Les conditions de mise en œuvre sont mises en place.	☒	☐	☐
Le personnel est mobilisé.	☐	☒	☐
Une vision commune est partagée par l'équipe-école.	☐	☐	☒
Le plan de lutte est arrimé au projet éducatif.	☒	☐	☐
Un comité représentatif du milieu est formé et est actif.	☒	☐	☐
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte.	☐	☒	☐
Le portrait de situation correspond à la situation actuelle.	☒	☐	☐
Il est réaliste de mettre en place l'ensemble des moyens choisis.	☒	☐	☐
Les moyens ciblés répondent aux besoins réels de l'école.	☒	☐	☐
Les élèves sont impliqués.	☐	☒	☐
Une bonne collaboration est établie entre les membres du personnel.	☒	☐	☐
Une bonne collaboration est établie avec les parents et/ou les partenaire.	☒	☐	☐